

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

L'AN 2025, le 11 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.  
MM. CREMONT et DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZETICZAK.**

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.  
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.  
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**CHAMOUILLE – LA LIONNE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE DIZAINE DE LOGEMENTS – ETUDE DE FAISABILITE**

La commune de CHAMOUILLE a sollicité l'OPAL afin de lui soumettre un terrain situé Lieu-dit La Lionne dans le but de réaliser un projet de construction de logements.

Ce terrain se compose des parcelles section AB n° 5,6,10 pour une superficie totale de 3267 m<sup>2</sup>.

Ce terrain situé dans la continuité des zones urbanisées existantes s'inscrit dans le périmètre du nouveau secteur d'aménagement. Des commerces de proximité sont présents sur la commune (boulangerie, Carrefour Market).

Pour permettre d'aller plus loin dans ce projet et en définir les conditions financières, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- poursuivre les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer le contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette étude

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

